



**Réalisez votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne
à l'adresse suivante :**

urba-demat.ter-bessin.fr

Votre commune met à votre disposition un guichet unique de dépôt en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme* de manière dématérialisée : dépôt, suivi des demandes et transmission des courriers et décisions.

Les avantages du dépôt en ligne :

- une démarche en ligne plus simple, plus rapide et accessible à tous
- un service en ligne accessible 7j/7j et 24h/24h
- plus besoin d'imprimer votre dossier, ni de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier
- un suivi de votre dossier simplifié,
- des échanges simplifiés avec l'administration, les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.

Une difficulté ou un besoin de conseil dans la constitution de votre dossier ?

Votre mairie reste à votre disposition pour vous accompagner.

A noter, le dépôt papier est toujours possible en Mairie ou par courrier.

** autorisation d'urbanisme :*

Certificat d'urbanisme d'information ou opérationnel

Déclaration préalable

Permis de construire

Permis de démolir

Permis d'aménager